



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES N° AG308-2026-03-CCTP

OBJET DU MARCHÉ :

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES - COMGEND GUADELOUPE (971)

***GENDARMERIE SAINT-FRANÇOIS, SAINTE-ANNE, SAINT-CLAUDE,
LES BÂTIMENTS 34-35 DU CAMP DUGOMMIER ET SAINTE-ROSE (971)***

***Marché passé selon la procédure adaptée
Établi en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique
en vigueur au 1^{er} avril 2019.***

Référence APPACH : PRA 050824

Le présent C.C.T.P. comporte 26 pages numérotées de 1 à 26 et annexes

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	3
1.2 OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.3 LIEU D'EXÉCUTION.....	3
1.4 DÉLAI D'EXÉCUTION.....	4
1.5 VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
1.6 SOUS-TRAITANCE.....	4
ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	4
ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	4
3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	4
3.2 NORMES ET TEXTES.....	4
3.3 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	4
3.4 VISITE DES SITES.....	5
3.5 COMMANDE DES MATÉRIAUX ET DÉLAIS DE LIVRAISON.....	5
3.6 AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX.....	6
3.7 RÉCEPTION ET STOCKAGE DES MATÉRIAUX.....	6
3.8 PROTECTIONS DES EXISTANTS.....	6
3.9 BALISAGE CHANTIER.....	6
3.10 ÉCHAFAUDAGE ET/OU NACELLE MOTORISÉE.....	6
3.11 TENUE DU CHANTIER.....	7
3.12 UTILITÉS.....	7
3.13 RÉUNIONS DE CHANTIER.....	7
3.14 ACCÈS SITE.....	7
ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER.....	7
4.1 LOT 1 : SAINT-FRANÇOIS (TRANCHE FERME).....	7
4.2 LOT 2 : SAINTE-ANNE (TRANCHE OPTIONNELLE).....	10
4.3 LOT 3 : SAINT-CLAUDE – BAT 02 (TRANCHE OPTIONNELLE).....	12
4.4 LOT 4 : SAINT-CLAUDE – BAT 03 (TRANCHE OPTIONNELLE).....	14
4.5 LOT 5 : SAINT-CLAUDE – BAT 04 (TRANCHE OPTIONNELLE).....	16
4.6 LOT 6 : CAMP DUGOMMIER - BAT 34/35 – ÉTAGES (TRANCHE OPTIONNELLE).....	18
4.7 LOT 7 : CAMP DU GOMMIER - BAT 34/35 - RDC (TRANCHE OPTIONNELLE).....	20
4.8 LOT 8 : SAINTE-ROSE – BAT 01 (TRANCHE OPTIONNELLE).....	22
4.9 LOT 9 : SAINTE-ROSE – BAT 05 (TRANCHE OPTIONNELLE).....	24
ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX.....	26
ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ.....	26
ARTICLE 7 - ANNEXES.....	26

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Présentation du projet

Le Commandement de la Gendarmerie de la Guadeloupe dispose de multiples emprises sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen.

Des travaux de remplacement de menuiseries extérieures se révèlent nécessaires.

Le présent CCTP définit le contenu technique et les modalités de réalisation de cette mission.

1.2 Objet du marché

L'opération a pour objet le remplacement des menuiseries extérieures des casernes de gendarmerie de Saint-François, de Sainte-Anne, de Saint-Claude (caserne Bonne-Terre), du camp Dugommier (bâtiments 34/35) et Sainte-Rose.

Les sociétés consultées sont réputées avoir pris connaissance, avant la remise des offres, du dossier de consultation et des caractéristiques et spécifications mentionnées dans le présent CCTP.

Les entreprises consultées reconnaissent avoir parfaitement apprécié sur le site les conditions d'accueil, les servitudes propres aux accès, la nature de l'ouvrage, les servitudes d'implantation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériels déposés.

Les contraintes éventuelles dépendantes de ces conditions ne pourront en aucun cas justifier un retard ou une indemnisation. Le fournisseur retenu ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éléments non précisés pour obtenir la modification de son offre de prix.

Le présent marché est constitué de plusieurs lots, dont un (1) lot en tranche ferme et de huit (8) lots en tranche optionnelle comme suit :

LOTS	INTITULÉ	CPV
LOT 1	SAINT FRANÇOIS	45421100-5
LOT 2 (T.O)	SAINTE-ANNE	45421100-5
LOT 3 (T.O)	SAINT-CLAUDE – BAT 02	45421100-5
LOT 4 (T.O)	SAINT-CLAUDE – BAT 03	45421100-5
LOT 5 (T.O)	SAINT-CLAUDE – BAT 04	45421100-5
LOT 6 (T.O)	DUGOMMIER (BAT 34 / 35) – Étages	45421100-5
LOT 7 (T.O)	DUGOMMIER (BAT 34 / 35) – RDC	45421100-5
LOT 8 (T.O)	SAINTE-ROSE – BAT 01	45421100-5
LOT 9 (T.O)	SAINTE-ROSE – BAT 05	45421100-5

1.3 Lieu d'exécution

- ◆ Gendarmerie de Saint-François, Morne à Caye 971 18 Saint-François ;
- ◆ Gendarmerie de Sainte-Anne, Section Castaing 1 Impasse Joas 971 80 Sainte-Anne
- ◆ Gendarmerie de Saint-Claude, Rue Louis Dubreuil 971 20 Saint-Claude ;
- ◆ Camp Dugommier, Route de la Jaille 971 22 Baie-Mahault ;
- ◆ Gendarmerie de Sainte-Rose, Rue Grignan 971 15 Sainte-Rose.

1.4 Délai d'exécution

Les travaux débiteront à la date fixée sur l'ordre de service pour la durée d'exécution mentionnée lors de la consultation.

1.5 Validité des offres

Les prix mentionnés dans les offres auront une validité de **douze (12) mois** à compter de la date de fin du présent marché.

Les prix seront mentionnés en euros, unitaire, hors et toutes taxes comprises (le taux de TVA est indiqué à part).

1.6 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans la présente consultation.

L'entreprise choisie pour la sous-traitance devra être déclarée à la remise de l'offre.

ARTICLE 2 - RESPECT DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Durant l'exécution de ses missions, le titulaire s'engage à respecter les textes législatifs (présents et à venir) liés aux prestations réalisées comme :

- la réglementation française et européenne de portée générale et professionnelle ;
- les normes françaises et européennes ;
- l'ensemble des règles sanitaires auxquelles sont soumises les personnes publiques effectuant le même type de prestation ;
- le droit du travail.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

3.1 Prescriptions générales d'exécution des travaux

Le titulaire du marché prendra à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux : installation de chantier, transports, manutentions diverses, protection de leurs ouvrages propres et de l'existant, travaux de la section considérée, nettoyage soigné.

Le titulaire du marché prendra soin de ne pas dégrader l'environnement intérieur et extérieur du site ; il prendra à sa charge tout dommage qu'il aurait pu causer.

Le titulaire du marché évacuera ses déchets quotidiennement et devra maintenir les circulations partagées avec les occupants des bâtiments dans un état de propreté permanent.

3.2 Normes et textes

Le titulaire du marché s'engage à réaliser les travaux définis dans le présent CCTP conformément aux prescriptions de l'ensemble des normes et réglementations françaises en vigueur au jour fixé pour la remise des offres, des avis techniques, des DTU, ainsi qu'aux diverses recommandations des fabricants.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en lien avec l'objet du marché.

Le cas échéant, il est tenu d'informer l'acheteur sur l'évolution des textes en vigueur et l'alerte si cette évolution est susceptible d'avoir un impact sur la réalisation des prestations objet du marché.

En cas de divergence entre les différents textes et règlements, le plus contraignant est retenu et appliqué.

3.3 Hygiène et sécurité

Le titulaire du marché devra prendre en compte les dépenses d'hygiène et de sécurité liées à ses travaux.

Les travaux seront réalisés sur des bâtiments en activité, ainsi :

- les zones de travaux et d'activité du site ne pouvant être clairement séparées, un plan de prévention sera établi avant le démarrage des travaux ;
- le titulaire du marché renseignera et signera le plan de prévention établi par le maître d'ouvrage après une inspection préalable commune du site des travaux ;

➤ dans le cas de la mise en œuvre d'une source de chaleur mobile (chalumeau, lampe à souder...), un permis feu devra être délivré et signé par le titulaire ainsi que l'utilisateur de cette source.

Le titulaire du marché prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, des appareils, des véhicules, toutes les prestations nécessaires au bon déroulement des travaux, telles que les mesures de sécurité envers ses ouvriers, les tiers et le nettoyage général des lieux en fin de travaux.

3.4 Visite des sites

Le candidat devra compléter sa connaissance du dossier par une visite sur le site afin de bien prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des travaux, parmi lesquelles notamment les contraintes d'accès, les dimensions.

Un certificat de visite des lieux sera à faire signer (modèle joint). Le contact sur place est le commandant de brigade joignable au :

- Brigade de Saint-François : 06.90.47.74.12 / 05.90.85.18.00
- Brigade de Sainte-Anne : 06.90.57.05.40 / 05.90.85.19.50
- Gendarmerie de Saint-Claude : 06.90.26.88.50 (D. BAUER) / 06.90.35.07.97 (J. DAGORN)
- Camp Dugommier : 06.90.26.37.58 (E. WACHT) / 06.90.29.17.55 (O. PREVIL)
- Brigade de Sainte-Rose : 06.90.30.42.99 / 05.90.68.67.00

Le candidat reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif. De ce fait, il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

En conséquence, le candidat devra signaler par écrit à la remise de son offre toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents d'appel d'offres.

Il pourra aussi proposer des modifications aux travaux définis lorsqu'il estimera que ces modifications seraient susceptibles d'améliorer l'économie générale du projet ou la marche du chantier.

Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

3.5 Commande des matériaux et délais de livraison

Le titulaire du marché est réputé connaître les délais de ses fournisseurs. Il devra donc prendre toutes ses dispositions pour commander les matériaux nécessaires au bon déroulement du chantier en temps voulu. Les délais de livraison ne pouvant en aucun cas être la cause d'un retard dans l'exécution des travaux.

3.6 Avant le démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le titulaire du marché remettra les documents techniques nécessaires au maître d'ouvrage :

- fiches techniques des matériaux utilisés ;
- planning d'intervention afin d'organiser les emplois du temps du service concerné (au minimum deux (2) semaines avant le début des travaux).

Une réunion de lancement sera programmée par le maître d'ouvrage. Lors de ce rendez-vous un point technique et planning sera réalisé afin de démarrer les travaux dans les meilleures conditions possible.

3.7 Réception et stockage des matériaux

Le titulaire du marché sera responsable de l'état des matériaux et/ou matériels à compter de leur livraison et devra :

- prévoir les endroits précis pour le stockage (à définir avec le commandant de caserne du site) ;
- indiquer l'emplacement du stockage ;
- garantir les matériaux contre les dégradations.

3.8 Protections des existants

Le titulaire du marché, a sous son contrôle et sa responsabilité, la conservation des existants, dans ses prestations de fournitures et poses liées au présent lot.

Toutes les détériorations et dégradations, y compris sur les ouvrages environnants qui apparaîtront en cours de chantier seront réparées aux frais du titulaire du marché.

3.9 Balisage chantier

Le titulaire a en charge de baliser le chantier et de délimiter sa zone de travail, de mettre en place à l'extérieur de la zone une signalisation permanente, bien visible, donnant toutes indications sur la nature des travaux en cours à toutes personnes non-autorisées.

Un balisage en dur type barrière HERAS avec plots béton sera proposé au maître d'ouvrage le cas échéant.

Si utilisation de nacelle utilisatrice, de la rubalise (coloris rouge/blanc) sera déployée autour de la zone concernée avec un opérateur au sol qui encadrera les manœuvres de l'engin.

Nota : Des enfants peuvent être présents aux alentours du chantier, une grande vigilance et un balisage correct, devront être réalisés par le titulaire du marché.

3.10 Échafaudage et/ou nacelle motorisée

En fonction de l'accessibilité, le titulaire pourra utiliser pour la réalisation de ses travaux, des échafaudages et/ou une nacelle motorisée.

Les échafaudages et nacelles doivent être conformes à la législation en vigueur et être couverts par un procès verbal de conformité.

La mise en place d'échafaudages verticaux de pied devra comprendre les réglages de l'assise, les contreventements, les immobilisations et protections pour respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les habilitations du personnel opérant seront demandés.

Le titulaire du contrat devra s'assurer du bon état du sol recevant les échafaudages et si nécessaire effectuera tous les travaux utiles pour l'installation des échafaudages, y compris la remise en état initial après dépose des installations.

Tous les amarrages seront réalisés en nombre suffisant y compris raccords nécessaires après dépose. La signalisation et le balisage réglementaires seront installés.

En cas d'utilisation d'une nacelle motorisée, le cheminement et le stationnement en cours de travaux devront être signalisés et balisés.

Le stationnement de la nacelle en fin de journée, sera effectué à un endroit défini en relation avec le commandant de caserne.

La remise en état des surfaces aménagées (exemple espaces verts) détériorées lors de l'utilisation de la nacelle reste à la charge du titulaire du marché.

3.11 Tenue du chantier

Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. Le titulaire prévoira un nettoyage quotidien de son chantier. Au vu de la co-activité prévue, cet aspect de bonne tenue de chantier est primordial.

En ce qui concerne le nettoyage final avant réception, le titulaire du marché doit procéder à l'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place et le nettoyage des ouvrages ou équipements qui étaient protégés.

3.12 Utilités

Les utilités à disposition du titulaire sont à définir lors du Plan de prévention.

3.13 Réunions de chantier

Les réunions de chantier seront déterminées selon une fréquence et un horaire fixés par le maître d'ouvrage.

Au cours de ces réunions, il sera étudié le détail des différentes opérations, la coordination et l'ajustement au plus juste du planning fourni.

La coordination sera assurée par le titulaire (dans le cas d'une entreprise générale) ou par le mandataire du groupement (cas d'entreprises groupées). Les entreprises convoquées seront représentées par des personnels qualifiés.

Aucune absence à ces réunions ne sera tolérée.

3.14 Accès site

Avant le démarrage du chantier, il sera demandé au titulaire du marché, de fournir les pièces d'identité du personnel prévu pour l'intervention.

Cela vaut aussi pour les sous-traitants le cas échéant.

La plaque d'immatriculation des véhicules employés sera aussi à communiquer.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX À RÉALISER

Le candidat s'étant impérativement rendu sur place afin d'évaluer les travaux à réaliser, et après avoir procédé aux études techniques nécessaires, ne pourra prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Différents poste de travaux ont été identifiés et devront être réalisés selon les règles de l'art.

4.1 LOT 1 : SAINT-FRANÇOIS (Tranche ferme)

Remplacements des menuiseries extérieures de tous les bâtiments familles (nbr : 4).

4.1.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet. Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

À la fin de chaque journée de chantier, la totalité des menuiseries ayant été retiré devra être remplacé par une nouvelle menuiserie (aucune absence de menuiserie en fin de journée).

4.1.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.1.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

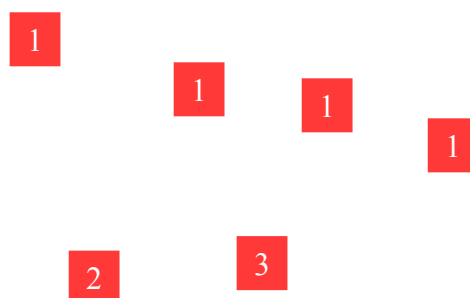
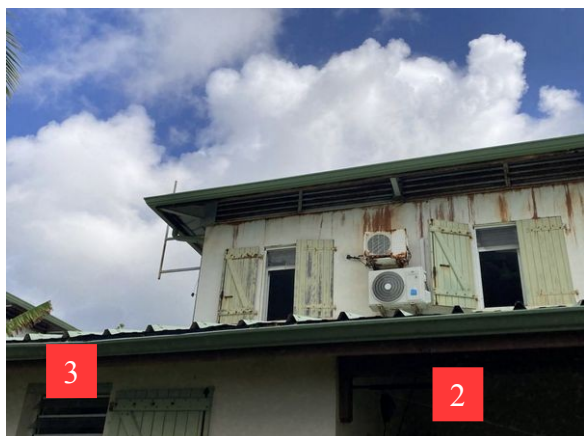
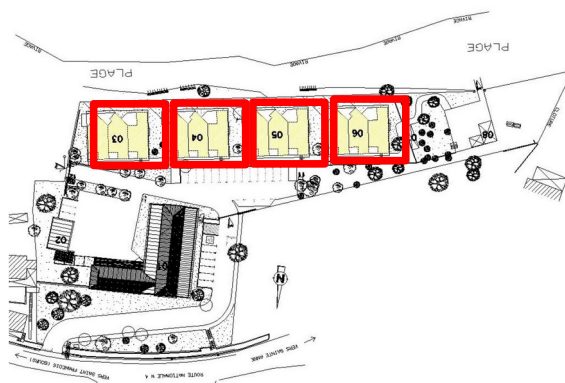
Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; coloris blanc ; serrure 3 points ; Clé associée + doubles ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; double vitrage ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; imposte à jalousies ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Baies coulissantes** : Vitrée toute hauteur ; cadre Aluminium ; double vitrage ; coulissantes ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Volets roulants motorisés** : Pour les baies vitrées du salon, les volets roulants seront à motoriser par le titulaire du marché (motorisation, câblage compris) ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

Num.	Type de menuiseries
1	Fenêtre double + Volet roulant
2	Baie coulissante + Volet roulant motorisé
3	Jalousies
4	Porte d'entrée



4.2 LOT 2 : SAINTE-ANNE (Tranche optionnelle)

Remplacements des volets roulants des bâtiments familles.

AMIANTE

Le diagnostic amiante avant travaux a révélé la présence d'amiante sur les façades des bâtiments (cf. annexe).

Les travaux n'ayant par pour but d'encapsuler ou d'éliminer l'amiante mais pouvant provoquer de l'émission des fibres d'amiante seront classés sous-section 4.

Le titulaire retenu devra fournir les habilitations nécessaires pour ce type de travaux ainsi que le mode opératoire envisagé pour l'opération.

4.2.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.2.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.2.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Volets roulants motorisé** : Pour les baies vitrées du salon, les volets roulants seront à motoriser par le titulaire du marché (motorisation, câblage compris).

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bâtiment 02 – Façades



- Bâtiment 03 - Façades



4.3 LOT 3 : SAINT-CLAUDE – BAT 02 (Tranche optionnelle)

Remplacements des menuiseries extérieures du bâtiment 02 (logements et locaux de services)

4.3.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.3.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.3.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; coloris blanc ; serrure 3 points ; Clé associée + doubles ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; double vitrage ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Baies battantes** : Vitrée sur allège pleine aluminium ; jalousies en verre avec poignée ouverture cadre Aluminium, moustiquaire ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bâtiment 02 – façades



4.4 LOT 4 : SAINT-CLAUDE – BAT 03 (Tranche optionnelle)

Remplacements des menuiseries extérieures du bâtiment 03 (logements et hébergements)

4.4.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.4.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.4.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; coloris blanc ; serrure 3 points ; Clé associée + doubles ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; double vitrage ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Baies battantes** : Vitrée sur allège pleine aluminium ; jalousies en verre avec poignée ouverture cadre Aluminium, moustiquaire ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bâtiment 03 – façades



4.5 LOT 5 : SAINT-CLAUDE – BAT 04 (Tranche optionnelle)

Remplacements des menuiseries extérieures du bâtiment 02 (logements et locaux de services)

4.5.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.5.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.5.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; coloris blanc ; serrure 3 points ; Clé associée + doubles ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Baies battantes** : Vitrée sur allège pleine aluminium ; jalousies en verre avec poignée ouverture cadre Aluminium, moustiquaire ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bâtiment 04 – façades



4.6 LOT 6 : CAMP DUGOMMIER - BAT 34/35 – ÉTAGES (Tranche optionnelle)

Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} et 2^e étage du bâtiment 34, hébergements / salons ;

Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage du bâtiment 35, hébergements.

4.6.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.6.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il est demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

Le cas échéant, la reprise peinture sera comprise dans la prestation de dépose. Coloris identique à l'existant.

4.6.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; pleine ; coloris blanc ; serrure ; Clé associée + doubles ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; moustiquaire intégrée ; film Anti UV, Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bat 34 - Façade Nord & Sud (1^{er} et 2^e étage)



- Bat 35 - Façade Sud (1^{er} étage)



4.7 LOT 7 : CAMP DU GOMMIER - BAT 34/35 - RDC (Tranche optionnelle)

Remplacement des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée des bâtiments 34/35, locaux de services.

4.7.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

En règle générale, une protection (type film polyane et ruban adhésif) sera à prévoir à l'intérieur des habitations ou bureaux occupés.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.7.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

4.7.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; moustiquaire intégrée ; film Anti UV ; Certifiée A₃E₅V_{A2} ;
- **Volets roulants** : Lames en aluminium extrudé ; coloris blanc ; certifié V₆E₄MCROS (catégorie anti-cyclonique) ; commande manuelle ;
- **Jalousies** : Verre ; Moustiquaires ;
- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; pleine ; coloris blanc ; serrure ; Clé associée + doubles.

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

- Bat 34 - Façade Nord & Sud (Rez de chaussée)



- Bat 35 - Façade Sud (Rez de chaussée)



4.8 LOT 8 : SAINTE-ROSE – BAT 01 (Tranche optionnelle)

4.8.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.8.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

4.8.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Baies battantes doubles**: Vitrée sur allège pleine aluminium ; imposte en jalousies de verre avec poignée ouverture cadre Aluminium, film Anti UV ;
- **Jalousies fixes**: Aluminium, fixe, écoulements eaux de pluie vers l'extérieur ;
- **Porte d'entrée**: Porte lourde en Aluminium ; pleine ; coloris blanc ; serrure ; Clé associée + doubles ;
- **Barreaudage**: Dépose des volets existants, Porte battante barreaudée sur allège pleine, acier, peinture epoxy coloris gris anthracite, serrure ; Clé associée + doubles, scellement chimique du cadre dans le bâti.

NOTA: Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

Num.	Type de menuiseries
1	Baie battantes doubles
2	Jalousies fixes
3	Porte d'entrée
4	Barreaudage



4.9 LOT 9 : SAINTE-ROSE – BAT 05 (Tranche optionnelle)

4.9.1 Poste 1 : Dépose des menuiseries existantes

Les menuiseries identifiées seront déposées afin d'être évacuées en déchetterie spécialisée. Pendant la phase de dépose, les menuiseries seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

Un bordereau de suivi de déchets sera à transmettre impérativement au maître d'ouvrage.

Le temps entre la dépose et la repose des menuiseries devra être réduit au maximum. Le chantier ne pourra démarrer qu'après réception des menuiseries neuves sur site.

4.9.2 Poste 2 : Reprise maçonnerie

Suite à la dépose des menuiseries, il sera demandé au titulaire du marché de réaliser la reprise des tableaux concernés.

Cette reprise sera réalisée dans les règles de l'art avec du mortier de ciment, finition talochée.

4.9.3 Poste 3 : Fourniture et Pose Menuiseries neuves

Différentes menuiseries seront à remplacer, elles devront s'adapter aux ouvertures existantes.

Types de menuiseries :

- **Porte d'entrée** : Porte lourde en Aluminium ; coloris blanc ; serrure 3 points ; Clé associée + doubles ; ferme-porte ;
- **Fenêtres doubles** : cadre aluminium blanc ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; imposte à jalousies ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2}
- **Fenêtres doubles sur allège** : vitrée sur allège pleine fixe, cadre aluminium blanc ; verre sécurit ; Coulissantes sur rails séparés ; imposte à jalousies ; moustiquaire intégrée ; Certifiée A₃E₅V_{A2}
- **Jalousies pleines** : Aluminium ; Moustiquaires
- **Jalousies vitrées** : Verre, moustiquaires
- **Panneau moustiquaire** : Fixation d'un panneau sur les jalousies béton façade SUD

NOTA : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. **NOTA** : Le nombre de menuiseries à remplacer sera à confirmer par le titulaire du marché après visite sur site. Toute information relative au quantitatif de menuiseries est fournie à titre purement indicatif. A charge du titulaire du marché d'en vérifier la véracité sur site.

Num.	Type de menuiseries
1	Fenêtre double
2	Jalousies pleines
3	Porte d'entrée
4	Fenêtre double sur allège
5	Panneau Moustiquaires
6	Jalousies vitrées



ARTICLE 5 - REMISE DES INSTALLATIONS À LA FIN DES TRAVAUX

Elle sera prononcée lorsque l'ensemble des travaux sera reconnu terminé, conforme aux plans d'exécution, en bon ordre de marche et répondant aux normes.

Le titulaire du marché aura la responsabilité du nettoyage des ouvrages réalisés par ses soins et de l'évacuation de l'ensemble des gravats produits jusqu'à la réception de l'ensemble.

Durant les travaux, l'entrepreneur sera amené à évacuer divers matériaux en décharges publiques autorisées à ses frais.

Un bordereau de suivi de déchets sera à remettre au maître d'ouvrage le cas échéant.

Au cours des travaux, toutes les détériorations dues à des erreurs de manipulations qui pourront arriver sur l'environnement du chantier proprement dit, nécessiteront le remplacement ou la réparation au frais du titulaire du marché.

5.1 Réception des travaux

Après achèvement des travaux, le dossier des ouvrages exécutés (DOE) devra se décomposer :

- les fiches techniques de tous les produits et matériels utilisés avec localisation ;
- un dossier complet des plans conformes à l'exécution ;
- documents attestant de la réalisation des essais et épreuves prévus au marché ;
- une série de photographies en couleur (format 13x18).

Ces photographies doivent être une illustration intéressante de la phase de réalisation sur le plan technique.

Elles comporteront dans le champ de prise de vue un élément qui permettra, par référence, d'apprécier facilement et sans contradiction la réalité de l'ouvrage.

La réception ne pourra être prononcée qu'à compter de la remise complète et conforme du D.O.E.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ

Les documents sont la propriété de la Section – Immobilier – Logement et sont transmis dans le cadre de cet appel d'offres (annexes comprises) sous couvert de confidentialité.

Toute diffusion au-delà de l'entreprise à laquelle les documents ont été communiqués est interdite.

Toute transmission extérieure de documents fera l'objet d'une demande écrite.

ARTICLE 7 - ANNEXES

- ◆ Annexe 1 : D.P.G.F. LOT Menuiseries extérieures ;
- ◆ Annexe 2 : Certificat de visite ;
- ◆ Annexe 3 : DAAT Sainte-Anne – Bâtiment 02 ;
- ◆ Annexe 4 : DAAT Sainte-Anne – Bâtiment 03.